
*DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI AURA LIEU LE JEUDI 11 MARS 2004 À 19 h
DANS LA SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES*

MAIRE DAVID COURTEMANCHE, PRÉSIDENT

**COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION « À HUIS CLOS »
AUCUNE QUESTION À TRAITER**

**19 h RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

***(VEUILLEZ ÉTEINDRE LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES
TÉLÉAVERTISSEURS)***

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'aide doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475; appareils de télécommunications pour les malentendants (ATS) (705) 688-3919. Vous pouvez consulter l'ordre du jour au site Web de la Ville à l'adresse www.greatersudbury.ca.

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

{AUCUNE}

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'adjoint au maire Craig, président de la réunion, rapportera toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIORITÉS tenue le 10 mars 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Kett, président du comité, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION tenue le 9 mars 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Thompson, président du comité, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS

**(Résolution préparée pour les articles
C-1 à C-13 de l'ordre du jour des résolutions)**

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions et on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAUX

- C-1 Rapport n° 6, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion du 26 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) M1 - M18
- C-2 Rapport n° 4, Comité des finances, procès-verbal de la réunion du 2 mars 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) M19 - M26

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

PROCÈS-VERBAUX (suite)

PAGE N°

- C-3 Rapport n° 5, Comité des priorités, procès-verbal de la réunion du 10 mars 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)
- C-4 Rapport n° 5, Comité de planification, procès-verbal de la réunion du 9 mars 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)
- C-5 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion du 24 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) M27
- C-6 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion du 2 mars 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) M28 - M29
- C-7 Rapport de l'Office de conservation de la nature du district du Nickel, procès-verbal de la réunion du 24 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) M30 - M33
- C-8 Rapport de la séance de concertation et d'information publique sur le budget 2004, quartier 4, procès-verbal de la réunion du 23 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) M34 - M42
- C-9 Rapport de la séance de concertation et d'information publique sur le budget 2004, quartier 5, procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) M43 - M51
- C-10 Rapport de la séance de concertation et d'information publique sur le budget 2004, quartier 6, procès-verbal de la réunion du 2 mars 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) M52 - M61
- C-11 Rapport n° 22, Conseil d'administration de la Bibliothèque publique du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion tenue le 18 décembre 2003
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) M62 - M65

SOUSSIONS

{AUCUNE}

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

PAGE N°

- C-12 Rapport daté du 1er mars 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet de l'exemption quant au règlement sur le bruit - Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer. **1 - 3**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer est une collecte annuelle de fonds dans la Ville du Grand Sudbury et il aura lieu les 4 et 5 juin 2004 à l'Université Laurentienne.)

- C-13 Rapport daté du 3 mars 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet du rabais de réutilisation 2003 **4 - 5**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Dans le cadre de la démarche budgétaire de 2002, le Conseil municipal a approuvé une option de rembourser une partie des redevances de déversement aux organismes sans but lucratif qui acceptent régulièrement des articles réutilisables des résidents. Ce rabais est fourni afin de reconnaître le rôle que ces organismes jouent dans les efforts généraux de la Ville en matière de réduction et de réutilisation des déchets.)

SONDAGE(S) TÉLÉPHONIQUE(S)

{AUCUN}

RÈGLEMENTS

LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR TROIS LECTURES :

- 2004-41Z 3 **RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-302, LE RÈGLEMENT
GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE
RAYSIDE-BALFOUR**

Recommandation du Comité de planification 2004-24

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question comme R1.D18, Résidentielle individuelle pour permettre la création de cinq lots résidentiels individuels - Firnil Enterprises Ltd., rue Notre Dame, Azilda)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

2004-45A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
AUTORISER UNE CONVENTION AVEC DELL CANADA
POUR LES SERVICES INFORMATIQUES

Rapport daté du 20 février 2004 du directeur général des
Services corporatifs au sujet du fournisseur inscrit de
matériel informatique.

6 - 10

(En 1998, tant le Conseil de la Ville que celui de la Municipalité
régionale ont approuvé une nouvelle politique « toujours verte »
pour le remplacement du matériel informatique. Cette politique
permet le remplacement de nos ordinateurs selon un cycle de trois
ans. En 1999, Dell Canada a été choisi comme notre fournisseur
inscrit pour le matériel informatique. Ce contrat est expiré le 31
décembre 2003. Cet engagement futur est conforme à la politique
sur le financement des baux.)

2004-47A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
AUTORISER UNE CONVENTION AFIN DE FOURNIR LE
FINANCEMENT À PARTIR DU FONDS CIBLÉ POUR
PLACEMENTS DANS LA COLLECTIVITÉ POUR DES
SERVICES DE COUNSELING DU FAMILY ENRICHMENT
CENTRE OF SUDBURY

Réunion du comité des priorités tenue le 25 février 2004

2004-54A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
CONFIRMER LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL LORS
DE SA RÉUNION DU 11 MARS 2004

2004-55Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT
GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE
SUDBURY

Recommandation du Comité de planification 2004-31

(Ce règlement ne redéfinit pas la propriété en question. Il permet
des installations d'entraînement pour le hockey dans un bâtiment
annexe sur la propriété en question pendant une période
temporaire maximale de trois ans. Ce règlement établira aussi que
4 places de stationnement seront fournies et maintenues sur la
propriété. Doni Realty Ltd., 398, rue Lloyd, Sudbury)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

2004-56 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
MODIFIER LE RÈGLEMENT 2003-295 POUR DÉLÉGUER
UNE AUTORITÉ PARTICULIÈRE À DES
REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AFIN DE POURSUIVRE
CERTAINES QUESTIONS AU NOM DE LA VILLE DU
GRAND SUDBURY

Rapport daté du 3 mars 2004, accompagné de pièces
jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet de
l'examen des passages à niveau du Canadien National -
promenade Maley Mille 263.18 - lotissement Bala

11 - 19

(Ce règlement autorise le directeur général des Travaux publics à
signer des conventions de passage à niveau.)

2004-57A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
AUTORISER UNE CONVENTION AVEC LE CANADIEN
NATIONAL POUR DES AMÉLIORATIONS À LA
SIGNALISATION DU PASSAGE À NIVEAU DE LA
PROMENADE MALEY

Rapport daté du 3 mars 2004, accompagné de pièces
jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet de
l'examen des passages à niveau du Canadien National -
promenade Maley Mille 263.18 - lotissement Bala

11 - 19

2004-58A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
NOMMER DES AGENTS D'APPLICATION DES
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX AFIN D'APPLIQUER LES
SECTIONS PORTANT SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET
LE STATIONNEMENT POUR PERSONNES
HANDICAPÉES DU RÈGLEMENT 2001-1 ET DU
RÈGLEMENT SUR L'ITINÉRAIRE DES POMPIERS 2003-
30T

(Ce règlement met à jour la liste des agents d'application des
règlements municipaux.)

2004-59A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
AUTORISER LA VENTE DU LOT 11, PLAN M-1236,
PROMENADE PARKVIEW, À AZILDA, À LA SOCIÉTÉ
GUY BELANGER HOMES INC.

Réunion du Comité de planification tenue le 9 mars 2004

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

2004-60Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-302, LE RÈGLEMENT
GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE
RAYSIDE-BALFOUR

Recommandation 2003-184 du Comité de planification

(Ce règlement corrige deux zonages fractionnés occasionnés par un échange de terrains entre les propriétaires aux 23 et 29, rue Main, Chelmsford. Cet échange de terrains avait pour but d'obtenir un stationnement plus efficace sur les deux propriétés.

Ce règlement redéfinit le zonage du terrain provenant du 23, rue Main de Général commercial à Général commercial spécial pour avoir le même qu'au 29, rue Main.

Ce règlement modifie le zonage du terrain provenant du 29, rue Main de Général commercial à Général commercial spécial pour avoir le même qu'au 23, rue Main. - R. Renaud, 23, rue Main; Caisse Populaire Vermilion Inc., 29, rue Main, Chelmsford)

2004-61T 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1 AFIN DE RÉGIR LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES
ROUTES ET CHEMINS DANS LA VILLE DU GRAND
SUDBURY

(Ce règlement modifie l'annexe J portant sur les charges excessives.)

2004-62A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
NOMMER DES AGENTS D'APPLICATION DES
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX AFIN D'APPLIQUER LE
RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT 2001-1

(Ce règlement met à jour la liste des agents d'application des règlements municipaux que doit fournir l'entrepreneur de la Ville, Hi-Tec Security Investigations Ltd.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

- 2004-63T 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1 AFIN DE RÉGIR LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES
ROUTES ET CHEMINS DANS LA VILLE DU GRAND
SUDBURY

Rapport daté du 3 mars 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet de la réduction de la vitesse sur la promenade Bancroft de 50 km/h à 40 km/h (du Kingsway aux Waterview Apts.)

20 - 22

(Le personnel a recommandé que la limite de vitesse affichée sur cette section de la promenade Bancroft soit réduite de 50 km/h à 40 km/h et qu'elle soit affichée en conséquence. Le personnel est convaincu que les automobilistes seront en mesure de négocier cette section de route à la vitesse réduite affichée. Le personnel continuera de surveiller cette route et effectuera des vérifications de vitesse de routine. On demandera le concours des Services policiers du Grand Sudbury au besoin.)

- 2004-64 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
ADOPTER UNE POLITIQUE SUR LES « PROGRAMMES
D'ADOPTION » DANS LE CADRE DU PLAN NETTOYONS
DE GRAND SUDBURY DE LA VILLE

Résolution du Conseil municipal 2004-21

- 2004-65 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
ADOPTER UNE POLITIQUE SUR LES « PROGRAMMES
DE CONTENANT À DÉCHETS » DANS LE CADRE DU
PLAN NETTOYONS DE GRAND SUDBURY DE LA VILLE

Résolution du Conseil municipal 2004-21

CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT

- C-14 Rapport daté du 20 février 2004 du directeur général par intérim des Services d'urgence au sujet du congrès annuel de 2004 de l'Association des services médicaux d'urgence municipaux de l'Ontario
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

23 - 25

(La Ville du Grand Sudbury accueillera le congrès annuel de 2004 de l'Association des services médicaux d'urgence municipaux de l'Ontario (AMEMSO) au Howard Johnson Hotel du 29 septembre 1^{er} octobre 2004.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS (suite)

CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT (suite)

PAGE N°

- C-15 Rapport daté du 5 mars 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet des dons de plus de 25 000 \$ en 2003. **26 - 27**
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(C'est un rapport qui indique tous les dons de plus de 25 000 \$. Conformément à notre règlement sur les achats, un rapport annuel au Conseil municipal l'informant de tout don en argent comptant ou en nature reçu de plus de 25 000 \$ est requis.)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

- R-1 Rapport daté du 3 mars 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet de la mise à jour des taux forfaitaires de redevance de déversement **28 - 31**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Cet article a été reporté par le Conseil municipal lors de sa réunion du 13 novembre 2003 pour examen approfondi.)

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-2 Rapport daté du 5 mars 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet du changement des dates de réunions ordinaires pour le Comité de planification **32 - 42**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Ce rapport fait référence à la résolution du Conseil municipal 2004-77, que le Conseil a adoptée lors de sa réunion du 12 février 2004.)

MOTIONS

- R-3 **Présentée par le conseiller Callaghan :**

ATTENDU QUE la Ville du Grand Sudbury a adopté le Plan stratégique de développement économique qu'a produit la Société de développement communautaire de la Ville du Grand Sudbury (SDCVGS);

ATTENDU QUE la stratégie de développement économique met l'accent sur cinq moteurs de croissance pour l'avenir : le secteur minier, la ville de la culture créatrice, le tourisme, l'écoindustrie et la santé et la biotechnologie;

ATTENDU QUE chacun de ces moteurs a son groupe de travail composé de membres de la collectivité et de conseillers d'administration afin de mettre en oeuvre cette stratégie par des projets choisis;

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

MOTIONS (suite)

R-3 Présentée par le conseiller Callaghan: (suite)

ATTENDU QUE la SDCGGS est une société indépendante créée par la Ville du Grand Sudbury avec le mandat de promouvoir le développement économique communautaire avec la collaboration et la participation de la collectivité et le Conseil municipal de la Ville du Grand Sudbury;

ATTENDU QUE la Ville du Grand Sudbury fournit le personnel et le financement annuel de 2 M\$ pour les efforts de développement économique;

ATTENDU QUE le personnel du Développement économique procure un excellent soutien en faisant progresser le plan de développement économique;

ATTENDU QUE le récent sondage Oracle indique clairement que le Conseil municipal devrait prendre part à la promotion du développement économique;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury demande, par la présente, que le Conseil d'administration de la SDCGGS adopte les recommandations suivantes afin d'accroître la reddition de comptes et les communications :

1. Que les présidents des groupes de travail sur les moteurs soient établis et « en bout de ligne » nommés au Conseil d'administration;
2. Que les cinq présidents des groupes de travail fassent des rapports d'étape annuels au Conseil municipal;
3. Que le Comité de régie du Conseil d'administration comprenne au moins trois conseillers et trois simples citoyens membres du Conseil d'administration;
4. Que des objectifs de rendement mesurables soient élaborés et présentés par la SDCGGS;
5. Que l'on prenne des mesures sur les quatre recommandations précédentes avant la prochaine assemblée générale annuelle de la SDCGGS (juin 2004).

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

MOTIONS (suite)

R-4 Présentée par le conseiller Bradley:

ATTENDU QUE de nombreuses compagnies, lorsqu'elles font face à une situation de grève, font appel à des travailleurs suppléants externes afin de maintenir la production, voire même d'exécuter du travail additionnel pendant la grève;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE la Ville du Grand Sudbury encourage, par la présente, la province de l'Ontario à promulguer une loi qui limiterait la capacité des compagnies à embaucher des travailleurs suppléants pendant une grève de sorte à ce que seulement les fonctions nécessaires et urgentes soient maintenues, mais que des travailleurs suppléants ne soient pas amenés sur les lieux afin de maintenir la production ni d'accomplir du travail autre que celui décrit ci-dessus;

QUE l'on fasse parvenir cette résolution à l'honorable Dalton McGuinty, Premier ministre de l'Ontario, l'honorable Christopher Bentley, ministre du Travail, à l'AMO et à la FONOM, et aux députés locaux.

R-5 Présentée par le conseiller Bradley:

ATTENDU QUE la route 144 dans la surface plate de Dowling est en mauvais état et qu'elle nécessite des travaux de reconstruction;

ATTENDU QUE la circulation de camions lourds transportant du minerai des compagnies minières a augmenté;

ATTENDU QUE des dégâts sont causés aux propriétés et aux sous-sols privés en raison du mauvais état de la route aggravé par la circulation de camions lourds;

ATTENDU QU'IL n'y a pas de trottoirs dans les secteurs résidentiel et commercial de la surface plate de Dowling, ce qui cause des préoccupations au sujet de la sécurité des enfants et des résidents;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury a reçu une pétition signée par des résidents d'Onaping Falls sur cette question;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE le ministère des Transports construise des trottoirs dans les secteurs résidentiel et commercial de la surface plate de Dowling de la route 144 et qu'il reconstruise cette section de route.

QUE l'on fasse parvenir cette résolution à l'honorable Harinder Takhar, ministre des Transports, à M. Frank Patterson, directeur du Bureau régional des Services opérationnels, ministère des Transports, et aux députés locaux.

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

MOTIONS (suite)

R-6 Présentée par le maire Courtemanche:

ATTENDU QUE l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) à Sudbury est un important employeur dans la collectivité du Grand Sudbury;

ATTENDU QUE l'ADRC de Sudbury a un impact très direct et significatif sur notre économie locale;

ATTENDU QUE l'ADRC de Sudbury jouit des avantages d'une main-d'oeuvre dévouée, bien formée et bilingue;

ATTENDU QU'UNE forte présence fédérale au sein de notre collectivité est perçue comme désirable;

ATTENDU QUE, comme on l'a indiqué dans le Rapport statistique de l'Enquête sur la population active de janvier 2004 de Statistique Canada, le taux de chômage à Sudbury est de 9,6 % par comparaison avec la moyenne nationale de 7,4 %;

ATTENDU QUE notre collectivité continue de souffrir de l'exode des jeunes en grande partie en raison du manque de possibilités d'emploi;

ATTENDU QUE le Grand Sudbury possède une plate-forme technologique de classe mondiale ainsi qu'une main-d'oeuvre très bien formée;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury soutienne pleinement les efforts de nos députés fédéraux, soit Ray Bonin et l'honorable Diane Marleau, en demandant à l'honorable Stan Keyes, ministre du Revenu national, de renverser sa décision « de retirer » des emplois de l'ADRC de notre collectivité;

ET QUE, par l'entremise de nos députés fédéraux, nous travaillions avec les ministères et les organismes du gouvernement fédéral afin d'attirer d'autres emplois au Grand Sudbury.

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

SÉANCE À HUIS CLOS (questions d'affaires inachevées)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 h.}

Le 5 mars 2004

**THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL**

**CORRIE-JO CAPORALE,
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**